



LE SERVICE PUBLIC territorial C'EST UN bien PUBLIC

Pont de Claix le 31 mars 2020

Syndicat CGT Territoriaux Pont de Claix

À

Monsieur le Maire
Christophe FERRARI
Hôtel de Ville
38 800 Le Pont de Claix

Objet : congés en période de confinement

Monsieur le Maire,

Notre syndicat a été sollicité à plusieurs reprises par des agents qui nous ont questionnés concernant les modalités de prise des congés durant la période de confinement.

A notre connaissance aucune note de service n'a été envoyée aux agents concernant les modalités de prises de congés durant cette période.

Le syndicat CGT des Territoriaux de Pont de Claix demande, à l'instar de ce qui se fait dans d'autres collectivités de l'agglomération, que les agents puissent exceptionnellement reporter leur solde de congés de 2019 après la période de confinement et que tout congé non accepté avant confinement fasse partie de ce solde.

Être confiné ce n'est pas être en vacances, de surcroît lorsque l'on est en télétravail et avec ses enfants à la maison. Être confiné, c'est subir une lourde pression psychologique et parfois subir des RPS à la maison.

Persuadés que vous comprendrez et réaliserez nos revendications, nous vous prions, Monsieur le Maire, d'agréer nos salutations les plus distinguées,

La Secrétaire Générale Adjointe,
Mélissa KAMARINOS

21, Av. du Maquis de l'Oisans, 38800 PONT DE CLAIX

Tél : 04 76 04 96 60

Mail : cgt@ville-pontdeclaix.fr
